



## Ma question a été supprimée

-----  
Par martine2

????

-----  
Par yapasdequoi

Parfois des questions disparaissent mystérieusement, quand ce n'est pas une fausse manip de la part de l'auteur.

Mais ceci ne changera pas le fait que votre rêve de faire replanter une haie par une voisine en EHPAD et sous curatelle alors que vous n'avez aucune preuve qu'elle est responsable de sa disparition restera inaccessible.

-----  
Par martine2

merci pour vos informations...

j'ai contacté l'accès au droit qui m'a conseillé d'écrire à la juge des tutelles, son service des tutelles du tribunal judiciaire qui est en charge de la majeure protégée concernée me communiquera le nom et l'adresse du mandataire privé

-----  
Par yapasdequoi

Et vous espérez quoi exactement de ce tuteur ?  
Ce n'est pas lui qui va replanter la haie ...

-----  
Par Isadore

Ma dernière réponse vous disait qu'il fallait vous adresser au fermier qui avait détruit votre haie.

La bailleresse n'est pas responsable des actes de son fermier. Comme elle n'a rien fait à votre haie, il ne sert à rien de contacter son tuteur.

Ne perdez pas votre temps.

-----  
Par martine2

merci Isadore pour vos conseils. Mon notaire m'a dit qu'il faut que j'en informe aussi le curateur de la vieille dame

-----  
Par Isadore

Si le notaire qui connaît le dossier vous le conseille, écoutez-le. C'était peut-être une haie mitoyenne, ce qui expliquerait ce conseil ?

-----  
Par yapasdequoi

Informez le curateur, pourquoi pas. Mais n'espérez pas plus qu'un merci poli.

-----  
Par yapasdequoi

C'est l'auteur des faits que vous devez contacter et mettre en demeure de remettre la haie qu'il aurait détruite.  
Mais vous n'avez pas précisé :

- depuis combien de temps a eu lieu cette disparition
- de quelle preuve vous disposez pour l'incriminer